

Le conseil de coopération : apprendre la démocratie en classe

Matthias Busch, Carina Otto

C'est la participation des citoyen(ne)s engagé(e)s qui fait vivre la démocratie. À cette fin, il est nécessaire de familiariser le plus tôt possible les enfants et les adolescents aux méthodes démocratiques. Le conseil de coopération est un outil d'éducation à la démocratie qui offre aux élèves de nombreuses possibilités pour expérimenter la participation et renforcer leurs compétences démocratiques.

Le conseil de coopération a des origines anciennes. Dès les années 1920, il existe des conseils équivalents, comme la « communauté scolaire » ou « l'heure d'actualité », qui avaient pour objectif de favoriser la démocratisation dans les écoles et la capacité de jugement politique. Contrairement à d'autres formes de participation représentative comme le comité des élèves ou le parlement national des jeunes, dont font uniquement partie certains représentants, les conseils de coopération offrent à tous les enfants et adolescent(e)s – indépendamment de leur sexe, de leur origine et de leur niveau d'étude – la possibilité de faire l'expérience de la participation. Dans le cadre protégé de la classe, ils peuvent exercer les **compétences démocratiques** et mieux comprendre les processus de participation qui constituent le fondement d'un engagement supplémentaire dans la représentation des élèves, les conseils

Heure d'actualité :

l'heure d'actualité est une méthode où les apprenants débattent d'une question d'actualité politique ou sociale de manière contradictoire. L'objectif n'est pas d'acquérir des connaissances, mais d'échanger des arguments et différentes opinions pour développer la capacité de jugement politique.

communaux des enfants et des jeunes ou la société civile. En général, la participation des élèves permet de résoudre les perturbations et les conflits en classe de manière plus constructive et durable que ne le ferait une intervention décidée « de là-haut » et d'accroître l'identification avec le groupe classe et la communauté scolaire.

Le conseil de coopération est un comité de participation démocratique où tous les élèves d'une classe sont représentés. Les réunions régulières permettent d'aborder les demandes communes des élèves, les conflits, les questions qui concernent la communauté scolaire, mais aussi des sujets politiques, et de prendre des décisions contraignantes pour le groupe. L'organisation et le pilotage des réunions sont réalisés de manière autonome. Des élèves élu(e)s spécialement

pour le conseil de coopération modèrent les discussions, qui se déroulent selon un processus structuré, veillent au respect des règles du dialogue et documentent les résultats et les décisions obtenus. Même si l'organisation concrète d'un conseil de coopération varie d'un groupe à l'autre et doit être adaptée aux besoins et aux conditions de chaque classe ainsi qu'à l'âge des élèves, il est toutefois possible de définir des principes fondamentaux et des formes d'organisation qui sont indispensables à la réussite de cette forme d'éducation à la démocratie.

Règles et fonctions au sein du conseil de coopération

Les débats du conseil de coopération sont basés sur des responsabilités et des règles de dialogue claires qui structurent le vivre-ensemble et le déroulement du conseil de coopération : par exemple respecter l'autre, s'écouter réciproquement et laisser les autres s'exprimer ou encore s'accorder sur le fait que chacun parle pour soi et qu'une seule personne parle à la fois. Afin de favoriser l'engagement en faveur d'une culture constructive du dialogue et sa compréhension, il est recommandé de laisser les élèves élaborer ensemble les règles de dialogue et de les afficher sur un panneau qui pourra même, le cas échéant, être signé par tous les participant(e)s (cf. ill. 1). Les enseignant(e)s doivent veiller à ce que les règles soient

Compétence démocratique :

la compétence démocratique inclut les capacités à adopter le point de vue d'autrui, à résoudre méthodiquement les conflits, à évaluer les situations sociales problématiques et à participer à l'autogestion citoyenne, aux initiatives sociales et politiques et à la formation de l'opinion publique.

Illustration 1 : Règles de dialogue du conseil de coopération

mateneen | Partie théorique

**LES RÈGLES DU CONSEIL DE COOPÉRATION****En conseil de coopération, nous appliquons les règles suivantes :**

- 1. Nous nous écoutons.**
- 2. Nous laissons l'autre s'exprimer.**
- 3. Nous nous traitons avec respect.**
- 4. Nous écoutons l'équipe de direction.**

Message-je :

Le message-je, développé par le psychologue américain Thomas Gordon, permet de formuler des critiques, non en attaquant l'interlocuteur (message-tu), mais en révélant ses propres sentiments et opinions, atténuant ainsi les conflits (méthode Gordon).

formulées de manière concrète et vérifiable et décrivent le comportement positif souhaité plutôt que la mauvaise conduite, par exemple « J'écoute attentivement » au lieu de « Je ne coupe pas la parole ». Pour les plus jeunes, il est utile d'associer l'introduction au conseil de coopération à des exercices de communication qui permettent de développer et de mettre en pratique de manière ciblée les compétences de communication nécessaires, par exemple la formulation de « message-je ». Le catalogue de règles en lui-même doit être vérifié

de temps à autre et complété, si nécessaire, par d'autres règles de dialogue. Les élèves veillent de manière autonome au respect des règles de dialogue et à un processus de discussion constructif au sein du conseil de coopération.

Différentes fonctions sont attribuées au sein du conseil de coopération : le / la président(e) dirige la réunion et modère les discussions en donnant la parole à certain(e)s élèves, en organisant les votes et en résumant les résultats. Un(e) secrétaire ou gardien(ne) du temps veille au respect des temps prévus pour les différents points à l'ordre du jour. Un(e) arbitre s'assure que les règles de dialogue ne sont pas transgressées, rappelle à l'ordre et sanctionne les élèves concernés, le cas échéant. Un(e) secrétaire de séance documente les décisions et les principaux résultats du conseil de coopération. Les différentes fonctions peuvent être attribuées par un vote, par tirage au sort ou, au début, sur proposition de l'enseignant(e). Un roulement, par exemple à chaque trimestre, offre

progressivement à tou(te)s les élèves la possibilité de tester différents rôles et de prendre des responsabilités pour la classe. Lorsque le groupe est novice en la matière, il peut être utile d'attribuer chaque rôle à un binôme afin que les deux élèves puissent s'assister mutuellement dans leurs missions. Les cartes de rôle, les astuces et les aides à la formulation mises à disposition pour chaque fonction constituent une aide supplémentaire.

Déroulement d'un conseil de coopération

Le déroulement d'une réunion du conseil de coopération est clairement structuré et contient des phases récurrentes. Cette structure fixe doit permettre aux participant(e)s d'obtenir un résultat dans le temps imparti et de gagner en assurance dans la réalisation.

Les sujets à aborder pendant la réunion peuvent être proposés par tou(te)s les élèves dans les jours précédant la réunion elle-même. Les sujets de discussion, les critiques et les compliments sont rassemblés dans une

« **Contrairement à d'autres formes de participation représentative (...) les conseils de coopération offrent à tous les enfants et adolescent(e)s – indépendamment de leur sexe, de leur origine et de leur niveau d'étude – la possibilité de faire l'expérience de la participation.** »

« boîte aux lettres » ou sur un « journal mural » (cf. ill. 2 et 3), installés durablement dans la classe. Pour les jeunes enfants, il est recommandé de faciliter la formulation des différentes demandes en s'appuyant sur des cartes préstructurées ou différentes couleurs de cartes.

Peu avant le début de la réunion, l'équipe de direction, composée du/de la président(e), du/de la gardien(ne) du temps, de l'arbitre et du/de la secrétaire de séance, passe en revue les proposi-

tions déposées et les classe dans un ordre du jour qui pourra être affiché dans la classe au préalable, afin d'informer tou(te)s les élèves des thèmes qui seront abordés. Les demandes déposées sous couvert de l'anonymat ne devraient pas être traitées en conseil de coopération, ceci afin que les élèves apprennent à assumer leurs positions et que la boîte aux lettres ne devienne pas rapidement un défouloir.

Avant le début du conseil de coopération, on place les chaises en cercle et tou(te)s les élèves prennent place. Le cercle n'illustre pas uniquement le passage du cours au conseil de coopération, il souligne également l'égalité et l'unité du groupe¹.

Le conseil de coopération commence par l'ouverture officielle de la réunion

par le/la président(e). Chez les plus jeunes, il est ensuite possible de commencer par un tour de table positif lors duquel les participant(e)s parlent, les uns après les autres, de quelque chose de réussi dans la vie quotidienne de la classe. Les conflits étant souvent au centre du conseil de coopération, le début de la réunion doit créer une atmosphère positive. L'étape suivante consiste à lire le compte-rendu. Les décisions de la dernière réunion sont lues à voix haute et les participant(e)s sont priés de réagir brièvement. Cela permet, d'une part, de rappeler les accords et, d'autre part, de vérifier leur mise en œuvre. Le compte-rendu du comité des élèves, du parlement de l'école ou du conseil des enfants par les délégué(e)s de classe a pour objectif d'informer les élèves des questions et des processus de décisions scolaires

Illustration 2 : La boîte aux lettres permet de collecter les demandes et les propositions de sujet pour le conseil de coopération.



Photo: Julie Heusbourg

Boîte du conseil de coopération d'une classe de l'école fondamentale de Mersch

« Pour la réussite du conseil de coopération, il est primordial que les réunions aient lieu régulièrement et à des horaires fixes. »

et de leur donner la possibilité de présenter leurs propres demandes à l'administration scolaire.

Cette démarche permet de renforcer l'ancrage démocratique de la représentation des élèves, qui lui fait souvent défaut en l'absence de conseil de coopération.²

Si les participant(e)s ne formulent aucune objection, on passe aux questions rassemblées pendant la semaine. Dès que tous les points de vue ont été formulés, on commence à chercher une solution puis un accord. Pendant la phase de recherche, toute la classe peut proposer des solutions, comme pour un brainstorming.

Un vote final permet en général de prendre une décision. S'il s'agit d'un conflit entre certains membres du conseil de coopération, un vote n'est pas possible. Dans ce cas, les participant(e)s doivent choisir une solution envisageable pour eux.

Les décisions sont ensuite consignées dans le compte-rendu et lues une nouvelle fois. Pour terminer le conseil de coopération, le/la président(e) remercie les membres pour leur collaboration.

Conditions de réussite du conseil de coopération

Pour la réussite du conseil de coopération, il est primordial que les réunions aient lieu régulièrement et à des horaires fixes. Pour les plus jeunes, il est conseillé de mettre en place un roulement hebdomadaire, afin qu'ils/elles puissent suffisamment assimiler

le déroulement et les rôles. Pour les plus âgé(e)s et les groupes expérimentés, il est aussi possible de travailler sur un rythme de deux à quatre semaines.

Dans tous les cas, il est important que la tenue et les horaires du conseil de coopération soient fiables. Si les enseignant(e)s reportent les réunions au dernier moment, par exemple pour faire cours, le comité perd rapidement de son importance et la participation démocratique accordée sera considérée comme une participation fictive et une farce.

Lors de la sélection des thèmes, il faut veiller à ce qu'il s'agisse de questions dont la classe peut réellement décider et qui autorisent – contrairement aux questions d'ordre privé – une discussion publique. Certes, ce sont les élèves qui décident des sujets à aborder en conseil de coopération, de sorte que ce ne soit pas

Illustration 3 : Le journal mural, une alternative à la boîte aux lettres



Photo : Fanni Müller

Journal mural d'une classe de l'école fondamentale de Roeser

Quels sujets peuvent être abordés en conseil de coopération ?

Tom Ketter



Ne peuvent pas faire partie du conseil de coopération :

- Le conseil de coopération n'est pas l'endroit approprié pour régler les conflits récurrents ou les fautes graves. Ces problèmes doivent être débattus en d'autres lieux (au sein de l'école).
- Le conseil de coopération n'est pas l'endroit approprié pour décider des punitions et des sanctions de toute sorte, car son objectif est de rechercher des solutions.
 - Les demandes anonymes ne sont pas débattues par le conseil de coopération.
 - Au conseil de coopération, les élèves ne sont pas dévalorisés ni stigmatisés.
- Pendant le conseil de coopération, on ne parle pas des personnes absentes.
- Pendant le conseil de coopération, on ne parle pas des questions privées des élèves.



Peuvent faire partie du conseil de coopération :

- Le conseil de coopération peut porter sur l'organisation interne des cours et sur la vie scolaire (plan de la classe, équipes de service, organisation des devoirs, etc.).
- On peut discuter des activités scolaires exceptionnelles (par ex. : excursions, voyages scolaires, etc.).
 - On peut parler d'un projet commun.
- Il est possible de discuter des problèmes entre plusieurs élèves.
- Le conseil de coopération est un endroit où les élèves peuvent apprendre la participation et en faire l'expérience.
 - Au conseil de coopération, les élèves doivent apprendre à expliquer, argumenter et défendre leurs propositions.
- Le conseil de coopération est un endroit où l'on peut apprendre à critiquer objectivement et à exercer cette compétence.
- Au conseil de coopération, on doit pouvoir mener des débats constructifs.

les critères des adultes, mais ceux des enfants, qui soient décisifs. Cependant, certaines thématiques devraient être évitées (cf. vue d'ensemble). Les cas de harcèlement, par exemple, sont à écarter

afin de protéger les victimes. Ce serait également une erreur de considérer le conseil de coopération comme une audience de tribunal. L'objectif du processus n'est pas de confondre

des coupables ni d'accuser quiconque, mais de trouver des solutions de manière constructive. Il serait également malvenu d'utiliser le conseil de coopération uniquement pour traiter des conflits

Exemple de déroulement d'une réunion du conseil de coopération

- 1 Ouverture de la réunion par l'équipe de direction
- 2 Tour de table positif
- 3 Présentation du compte-rendu de la dernière réunion et vérification de l'application des décisions
- 4 Compte-rendu du comité des élèves et des délégué(e)s de classe
- 5 Débat et décisions concernant les demandes de la classe
- 6 Clôture de la réunion par l'équipe de direction

individuels. Débattre des questions scolaires ou d'organisation des cours est tout aussi important pour ne pas perdre de vue le caractère démocratique du conseil de participation. Les questions de politique scolaire, concernant la commune ou la société et la politique en général, peuvent être débattues en conseil de coopération si les élèves le demandent (à ce sujet, voir l'article de Michell Dittgen dans **le présent livret**). Dans les questions ou les décisions prises, « l'impact du conseil de coopération ne doit pas s'arrêter à la porte de la salle de classe – ni même au portail de l'école ». ³

Le rôle de l'enseignant(e) dans le conseil de coopération

Les enseignant(e)s occupent une place ambivalente dans le conseil de coopération. Chez les plus jeunes, les enseignant(e)s s'assièront dans le cercle en tant que membre du conseil de coopération afin de prendre la parole si nécessaire.

Néanmoins, la direction du conseil de coopération ne revient pas à l'enseignant(e) mais aux élèves, si bien que les enseignant(e)s doivent aussi respecter les règles de dialogue convenues et demander la parole lorsqu'ils veulent participer à la discussion. Cependant, une égalité totale ne peut jamais être

atteinte, car l'enseignant(e) en fonction porte toujours la responsabilité et doit intervenir en cas d'urgence, lorsque des décisions éthiquement inacceptables sont prises ou que la sécurité ou le bien-être de certain(e)s élèves sont menacés. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faut intervenir immédiatement en cas de disputes, d'erreurs de procédure, d'obstacles ou d'agitation, lorsque ces situations permettent d'apprendre par l'expérience de manière productive. L'objectif, qui est d'offrir aux élèves le plus de liberté possible pour régler leurs problèmes de manière autonome et responsable, suppose que les enseignant(e)s se limitent à un rôle d'observateur/-trice le plus longtemps possible. Plus exactement, cela peut signifier que les enseignant(e)s quittent brièvement la pièce lorsqu'ils/elles deviennent eux-mêmes l'objet du conseil de coopération, par exemple. Indépendamment de cette réserve essentielle pendant les réunions, la présence des enseignant(e)s est nécessaire pour accompagner le conseil de coopération : aussi bien pour soutenir l'équipe de direction, pour proposer leur aide et leurs conseils en cas de questions des élèves que pour montrer leur reconnaissance du conseil de coopération. Les élèves n'accepteront et ne reconnaîtront le conseil de coopération

comme une opportunité d'apprentissage enrichissante et un comité de participation pertinent que si les enseignant(e)s s'y intéressent, s'engagent à tenir régulièrement les réunions et prennent les intérêts et les demandes des apprenants au sérieux.

1 Cf. Birte Friedrichs (2009) : Praxisbuch Klassenrat Gemeinschaft fördern, Konflikte lösen. Weinheim : Beltz, p. 22.

2 Cf. Josef Blank (2013) : Der demokratiepädagogische Klassenrat. In : Birger Hartnuß, Reinhold Hugenroth, Thomas Kegel (édit.) : Schule der Bürgergesellschaft. Bürgerschaftliche Perspektiven für moderne Bildung und gute Schulen. Schwalbach/Ts. : Wochenschau Verlag, p. 281-288.

3 Blank, a.a.O., S. 287.



Prof. Dr. Matthias Busch
Sciences politiques,
université de Trèves

Matthias Busch est professeur de didactique des sciences sociales. Il est enseignant et chercheur, notamment dans les domaines de l'éducation à la démocratie, de l'éducation à l'Europe et de l'histoire de l'éducation à la citoyenneté.



Carina Otto

Carina Otto a fait des études d'allemand et de politique à l'université de Trèves en vue d'enseigner en lycée. Elle a travaillé comme assistante de recherche et enseigne actuellement dans une école primaire de Rhénanie-Palatinat.